

Réunion du 1 décembre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

**N° CP/2014/848 - Aide au sport de masse - 3312**  
**Aide aux manifestations sportives, aux conventions d'objectifs et de développement sportif, à la licence aux clubs sportifs, à la formation et l'information des cadres, aux championnats d'Alsace, à l'association départementale de la Protection civile du Bas-Rhin et au soutien des opérations Mercredis du sport Saison 2014/2015**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de

144 294,71 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 3 738,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 16 000,00 € au titre des conventions d'objectifs avec les comités départementaux sportifs ;
- 1 474,56 € au titre de l'aide à la licence aux clubs sportifs ;
- 3 360,00 € au titre de l'aide à la formation et l'information des cadres ;
- 13 322,15 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace ;
- 20 000,00 € au titre de l'aide à l'association départementale de la Protection civile du Bas-Rhin ;
- 86 400,00 € au soutien des opérations Mercredis du Sport saison 2014/2015.

Elle autorise le président du Conseil Général à signer les conventions d'objectifs et/ou de financement à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires suivants :

- le comité départemental de canoë-kayak ;
- le comité départemental de la montagne et de l'escalade ;
- la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace ;
- la SASP Alsace Promo Hand (SAHB) ;
- la SAEMSL SIG Basket .

Ces conventions sont établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141201-lmc190892-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 03/12/14